



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Nathalie
FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Aude ABIME
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRE
Virginie MICHEL représentée par Bertrand STELZ

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

CONCOURS VILLAGES ET MAISONS FLEURIS DU VAR

Afin de développer le tourisme et d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants, le Maire
propose au Conseil Municipal de faire participer notre commune au concours des villes et
villages fleuris et maisons et jardins fleuris du Var.

Il propose aux habitants de la commune de s'inscrire en mairie avant le 10 juin 2014 pour
participer au concours maisons et jardins fleuris.

Il propose d'offrir aux gagnants des bons d'achats chez France Jardin à Lorgues :

- 150 € pour le 1^{er} prix
- 100 € pour le 2^{ème} prix
- 50 € pour le 3^{ème} prix

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la participation de notre commune au concours des villes et villages fleuris et
maisons et jardins fleuris du Var,

DECIDE de remettre aux gagnants du concours maisons et jardins fleuris des bons
d'achats chez France Jardin à Lorgues :

- 150 € pour le 1^{er} prix
- 100 € pour le 2^{ème} prix
- 50 € pour le 3^{ème} prix

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document afférent,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget communal exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

